



Procès-verbal
Le jeudi 4 décembre 2003 - n° 36

10 heures

Président : M. Michel Bissonnet

L'édition papier du Procès-verbal a préséance sur la présentation électronique de celui-ci.

TABLE DES MATIÈRES

La séance est ouverte à 10 h 05.

Moment de recueillement

AFFAIRES COURANTES

Dépôts de rapports de commissions

Mme Lemieux (Bourget), à titre de présidente, dépose :

Le rapport de la Commission de l'économie et du travail qui, les 2 et 3 décembre 2003, a procédé à l'étude détaillée du projet de loi :

n° 13 Loi modifiant la Loi sur les mines

Le rapport ne contient pas d'amendement au projet de loi.

(Dépôt n° 514-20031204)

Mme Vien (Bellechasse), à titre de membre, dépose :

Le rapport de la Commission de l'aménagement du territoire qui, le 3 décembre 2003, a tenu des auditions publiques dans le cadre de consultations particulières à l'égard du projet de loi :

n° 33 Loi modifiant la Charte de la Ville de Montréal

(Dépôt n° 515-20031204)

Dépôts de pétitions

Mme Legault (Chambly) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 84 locataires d'habitations à loyer modique de la circonscription de Chambly, concernant le maintien et le développement des logements à loyer modique.

(Dépôt n° 516-20031204)

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 63 du Règlement, sont déposés sept extraits de pétition concernant le maintien et le développement des logements à loyer modique :

— le premier, extrait d'une pétition signée par 181 locataires d'habitations à loyer modique de la circonscription de Deux-Montagnes, par Mme Robert (Deux-Montagnes) ;

(Dépôt n° 517-20031204)

— le deuxième, extrait d'une pétition signée par 663 locataires d'habitations à loyer modique de la circonscription de Laporte, par Mme Houda-Pepin (La Pinière) ;

(Dépôt n° 518-20031204)

— le troisième, extrait d'une pétition signée par 288 citoyens et citoyennes de la circonscription de Notre-Dame-de-Grâce, par M. Copeman (Notre-Dame-de-Grâce) ;

(Dépôt n° 519-20031204)

— le quatrième, extrait d'une pétition signée par 200 locataires d'habitations à loyer modique de la circonscription de Pointe-aux-Trembles, par Mme Léger (Pointe-aux-Trembles) ;

(Dépôt n° 520-20031204)

— le cinquième, extrait d'une pétition signée par 734 citoyens et citoyennes de la circonscription de Rouyn-Noranda—Témiscamingue, par M. Bernard (Rouyn-Noranda—Témiscamingue) ;

(Dépôt n° 521-20031204)

4 décembre 2003

- le sixième, extrait d'une pétition signée par 615 citoyens et citoyennes de la circonscription d'Abitibi-Est, par M. Bernard (Rouyn-Noranda—Témiscamingue) ;
(Dépôt n° 522-20031204)
- le septième, extrait d'une pétition signée par 204 locataires d'habitations à loyer modique de la circonscription de Laval-des-Rapides, par M. Paquet (Laval-des-Rapides).
(Dépôt n° 523-20031204)

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 59 du Règlement, M. Thériault (Masson) dépose :

Un document intitulé *La réforme du mode de scrutin*.
(Dépôt n° 524-20031204)

Motions sans préavis

M. Fournier, ministre des Affaires municipales, du Sport et du Loisir, propose :

QUE cette Assemblée souligne, en ce 4 décembre 2003, la performance exceptionnelle de monsieur Érik Guay, le premier Québécois à atteindre le podium dans une étape de la Coupe du monde de ski alpin.

Du consentement de l'Assemblée, en application de l'article 84 du Règlement, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est adoptée.

4 décembre 2003

Avis touchant les travaux des commissions

Mme Lamquin-Éthier, leader adjointe du gouvernement, convoque :

- la Commission des affaires sociales, afin de procéder à des consultations particulières dans le cadre de l'étude du projet de loi n° 30, Loi concernant les unités de négociation dans le secteur des affaires sociales et modifiant la Loi sur le régime de négociation des conventions collectives dans les secteurs public et parapublic ;
- la Commission de l'aménagement du territoire, afin de procéder à l'étude détaillée du projet de loi n° 33, Loi modifiant la Charte de la Ville de Montréal, et du projet de loi n° 23, Loi modifiant de nouveau diverses dispositions législatives concernant le domaine municipal ;
- la Commission des transports et de l'environnement, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 29, Loi modifiant le Code de la sécurité routière et d'autres dispositions législatives.

Mme Leblanc, deuxième vice-présidente, donne les avis suivants :

- la Commission de l'agriculture, des pêcheries et de l'alimentation se réunira en séance de travail afin d'examiner le document de consultation sur la sécurité alimentaire ;
- la Commission de la culture se réunira en séance de travail afin de préparer le rapport de la commission sur le document intitulé *Une réforme de l'accès à l'information: le choix de la transparence* ;

Et, du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 145 du Règlement :

- la Commission des finances publiques se réunira afin d'entendre les membres du bureau de transition sur l'étude de la mise en place de l'Agence nationale d'encadrement du secteur financier.

4 décembre 2003

AFFAIRES DU JOUR

Projets de loi du gouvernement

Adoption du principe

L'Assemblée reprend le débat, ajourné le 3 décembre 2003, sur la motion de M. Després, ministre du Travail, proposant que le principe du projet de loi n° 31, Loi modifiant le Code du travail, soit maintenant adopté.

À 12 h 59, Mme Leblanc, deuxième vice-présidente, suspend la séance jusqu'à 15 heures.

La séance reprend à 15 h 07.

L'Assemblée poursuit le débat sur la motion de M. Després, ministre du Travail, proposant que le principe du projet de loi n° 31, Loi modifiant le Code du travail, soit maintenant adopté.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 21 du Règlement, les travaux se poursuivent au-delà de 18 heures.

À 18 h 02, M. Sirros, premier vice-président, suspend la séance jusqu'à 20 heures.

4 décembre 2003

4 décembre 2003

La séance reprend à 20 h 04.

L'Assemblée poursuit le débat sur la motion de M. Després, ministre du Travail, proposant que le principe du projet de loi n° 31, Loi modifiant le Code du travail, soit maintenant adopté.

M. Boisclair, leader de l'opposition officielle, propose l'ajournement du débat.

La motion est adoptée.

M. Dupuis, leader du gouvernement, propose que les travaux soient ajournés au vendredi 5 décembre 2003, à 10 heures.

La motion est adoptée.

En conséquence, à 23 h 09, M. Gendron, troisième vice-président, lève la séance et l'Assemblée s'ajourne au vendredi 5 décembre 2003, à 10 heures.

Le Président

MICHEL BISSONNET